

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - BASES DE PROGRAMMATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 752101U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

INFORMATIQUE - BASES DE PROGRAMMATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales

Dans le respect des articles 7 et 11 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques.

1.2. Finalités particulières

1.2.a. Au travers d'activités essentiellement manuscrites, fournir à l'étudiant les outils et principes préparant à la programmation dans le langage choisi. Les applications seront tirées des domaines familial, professionnel, social et scolaire.

1.2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

1.2.c. Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.

1.2.d. Développer:

- des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
- des méthodes de travail transférables;
- des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (autoformation).

NB L'apprentissage ne doit pas se limiter à la connaissance d'un logiciel particulier.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre, à la lecture, un texte du niveau de fin d'études secondaires inférieures et exécuter des consignes orales simples.

- Pour le système (deux essais au maximum):

- vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
- charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
- passer correctement un programme rencontré;
- sortir d'un programme;
- arrêter le système et le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.

- Pour le clavier:
 - déplacer le curseur;
 - utiliser la barre d'espace, la touche «retour» et celle d'effacement;
 - introduire des données numériques (avec ou sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules).
- Pour les éléments:
 - identifier, sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
 - différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'unité de formation:

«INFORMATIQUE - INITIATION À L'INFORMATIQUE».

3. HORAIRE MINIMAL

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie			8
		Total des périodes	40

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

1. d'utiliser les notions de constante et de variable;
2. d'établir un algorithme permettant la résolution d'un problème;
3. d'expliquer la démarche conduisant à cet algorithme;
4. de traduire des algorithmes dans le langage choisi; ces algorithmes comporteront:
 - des assignations, des instructions d'écriture et de lecture, des séquences;
 - des opérations arithmétiques, relationnelles et logiques;
 - des structures alternatives;
 - des structures répétitives;
 - des procédures et des fonctions.

Indications

Le chargé de cours sera libre de choisir:

- le formalisme de l'étude préparatoire (français structuré, graphe de NASSI et SCHNEIDERMAN - GNS, arbre grammaticale...);
- le support de programmation (langages de programmation) nécessaire.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

L'étudiant sera capable:

- d'établir et de traduire, dans un langage permettant la programmation structurée, un ou des algorithmes où chacun des éléments repris au point 4 du programme sera obligatoirement employé.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.